

Ville d'ACHÈRES
Direction de l'Éducation
Service Enfance

**Accueil de loisirs ALSH Célestin Freinet
5 Allée des Vanneaux
78260 Achères**

Projet Pédagogique

Année 2025-2026



SOMMAIRE

A. PRÉSENTATION

- I. Présentation de la ville
- II. Présentation de la structure
- III. Présentation du public

B. LES OBJECTIFS

- I. Le projet éducatif
- II. Les objectifs pédagogiques
- III. Les thématiques
- IV. Grille d'évaluation

C. LE RÔLE DE CHACUN

- I. L'équipe
- II. Le rôle du directeur
- III. Le rôle de l'animateur
- IV. Le non négociable
- V. L'évaluation

D. LE FONCTIONNEMENT

- I. La journée type
- II. Les réunions

E. LES RÈGLES DE VIE ET DE SÉCURITÉ

- I. Les règles de vie
- II. L'infirmerie
- III. Les déplacements
- IV. La sécurité
 - a) Incendie
 - b) PPMS

A. PRÉSENTATION

. **Présentation de la ville**

La ville

Située au nord-est du département des Yvelines, la ville d'Achères est délimitée par la forêt de St Germain en Laye et la Seine.

Reconnue comme site pilote du département en matière de tri sélectif, Achères est également caractérisée comme ville jeune avec une population qui s'élève aux environs de 22000 habitants, majoritairement de classe moyenne.

La commune est découpée en 5 quartiers (Centre-ville, Chêne feuillu, Plante d'Hennemont, Champs de Villars et la Gare) et d'une zone industrielle. Le territoire dispose d'un patrimoine communal riche et diversifié ainsi que de nombreux équipements culturels et sportifs.

Les principales infrastructures :

- 2 gares (Achères-Ville et Achères Grand Cormier)
- 1 mairie et 1 Espace Famille
- 7 écoles maternelles et 8 écoles élémentaires dont une en cours de construction
- 1 école primaire
- 2 collèges
- 1 lycée
- 1 centre de santé
- 1 PMI
- 2 gymnases (Claude Rouffy et Jean Vilar)
- 2 complexes sportifs (Petit Arche et Georges- Bourgoin)
- 1 espace sportif (Jocelyne-Triadore)
- 2 terrains de pétanques
- 7 ALSH et 2 ALIA
- 3 multi accueils
- 2 micros crèches
- 1 maison de retraite (Georges Pompidou)
- 1 maison des jeunes
- 1 maison des parents
- 1 maison de quartier
- 1 maison des associations
- 1 bureau information jeunesse (BIJ)
- 1 ludothèque
- 1 centre culturel (CCA)
- 1 conservatoire
- 1 espace musical : le SAX
- 1 cinéma Pandora
- 1 bibliothèque multimédia (Paul Eluard)

II. Présentation de la structure

L'accueil de loisirs Célestin Freinet se situe au 05 Allée des Vanneaux à Achères dans le quartier des plantes d'Hennemont

L'école Célestin Freinet, rattachée au secteur Tati, accueille le mercredi les élèves de CP, CE1, et CE2 des écoles Freinet, Joliot, et Jovet.

Les élèves de maternelle petite section et moyens sections sont accueillis les mercredis sur l'ALSH Henri Wallon et les grands sur l'Alsh Pagnol.

En maternelle le taux d'encadrement pour les accueils périscolaires matin est un animateur pour 14 enfants

Un animateur pour 11 enfants sur le temps de restauration

Un animateur pour 10 enfants le mercredi et un animateur pour 8 enfants pour les vacances scolaires

En élémentaire le taux d'encadrement pour les accueils périscolaires matin est un animateur pour 18 enfants

Un animateur pour 14 enfants le mercredi et un animateur pour 12 enfants pour les vacances scolaires.

Le repas du midi est pris sur le réfectoire cantine de l'école

Les locaux

L'école élémentaire se compose de 9 salles mais aussi :

- 1 salle RASED AU 1er étage
- 1 salle 2P2A
- 1 bureau
- 1 salle périscolaire
- 1 préau fermé
- 1 cour
- 1 espace avec de la pelouse derrière l'école

- 1 espace jardinage
- WC au rdc, 1 étage et au 2^{ème} étage
- 1 régie pour le matériel sportif
- 10 salles de classes

Le restaurant scolaire est situé dans le groupe scolaire de l'école Célestin Freinet . Il est ouvert en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30.

L'école maternelle se compose de 4 salles mais aussi :

- 1 bureau
- 1 salle des professeurs
- 1 salle de motricité
- 1 cour
- 1 bibliothèque
- 1 espace toilette enfants / 1 espace toilette adultes
- 1 régie pour le matériel sportif
- 4 salles de classes

III. Présentation du public

Nous accueillons des enfants de maternel âgés 3 ans à 6 ans ainsi que les enfants en élémentaire de 6 ans à 12 ans issus principalement du quartier des Plantes d'Hennemont.

L'école Célestin Freinet est un groupe scolaire primaire qui se compose de 4 classes accueillant des enfants de maternelle de 3 à 6 ans ainsi que 10 classes en élémentaire de 6 à 12 ans.

Nous avons en élémentaire une classe Allophone (enfants venant de pays différents).

Les modalités d'inscription et de scolarisation des élèves de nationalité étrangère sont fixées par la circulaire n°2002-063 du 20 mars 2002. La scolarisation des élèves allophones relève du droit commun et de l'obligation scolaire. Assurer les meilleures conditions de l'intégration des élèves allophones arrivant en France est un devoir de la République et de son école.

L'École est le lieu déterminant pour développer des pratiques éducatives inclusives dans un objectif d'intégration sociale, culturelle et à terme professionnelle des enfants et adolescents allophones. Cette inclusion passe par la socialisation, par l'apprentissage du français comme langue seconde dont la maîtrise doit être acquise le plus rapidement possible, par la prise en compte par l'école des compétences acquises dans les autres domaines d'enseignement dans le système scolaire français ou celui d'autres pays, en français ou dans d'autres langues.

L'école doit aussi être vécue comme un lieu de sécurité par ces enfants et leurs familles souvent fragilisés par les changements de leur situation personnelle.

Les élèves allophones arrivants ne maîtrisant pas la langue de scolarisation, en âge d'être scolarisés à l'école maternelle, les élèves soumis à l'obligation scolaire et les élèves de plus de 16 ans doivent être inscrits dans la classe de leur âge.

La scolarisation des élèves allophones concerne l'ensemble des équipes éducatives.

Côté maternelle :

Mme Goncalves classe de petite section et moyenne section 22 enfants nés en 2021 et 2022

Mme Benuffe classe de petite et moyenne section 22 enfants nés en 2021 et 2022

Mr Cadet classe de moyenne et grande section 22 enfants nés en 2020 et 2021

Mme Zerr classe de grande section 22 enfants nés en 2020

Au total nous avons 86 enfants scolarisés à l'école maternelle Célestin Freinet

Sur l'accueil du matin nous avons une moyenne de 10 enfants de la petite section à la grande section ils sont regroupés avec les enfants élémentaires qui sont quant à eux en moyenne 20 enfants

Le matin est un temps encadré par les ATSEM du groupe scolaire :

- Habiba Maaroufi
- Sana Hakkar
- Véronique Dany-Colin

L'accueil du matin se déroule de 7h30 à 8h20 dans la salle périscolaire de l'école élémentaire. A l'arrivée des enfants un pointage est effectué sur une tablette

Nous proposons des activités calmes et adaptées, telles que le coloriage et les jeux de société. Des fauteuils sont également mis à disposition pour les enfants qui souhaitent profiter d'un moment de détente. Un espace spécialement aménagé pour les enfants de 3 à 5 ans est prévu, équipé de tables et de chaises adaptées à leur âge, afin de favoriser leur confort et leur autonomie.

Accueil du matin

- Le portail ferme à 8h15.
- Entre 8h15 et 8h20, nous effectuons l'appel et procédons à un comptage afin de garantir la concordance entre les effectifs sur tablette et les enfants réellement présents.
- À 8h20, les ATSEM accompagnent les enfants de maternelle dans leurs classes.
- Simultanément, les enfants de l'élémentaire sont dirigés vers la cour de récréation de l'élémentaire.
- Nous transmettons ensuite aux enseignants les éventuelles informations communiquées par les parents, puis nous leur passons le relais.

Pause méridienne

En moyenne, nous accueillons 67 enfants répartis en deux services :

1er service : 28 enfants (Petite et Moyenne Sections)

- À 11h30, un appel est effectué en classe après le passage aux toilettes.
- Les 3 ATSEM encadrent ensuite des activités calmes pour aider les enfants à se détendre avant la sieste.
- Vers 13h00, les enfants passent de nouveau aux toilettes, puis sont installés au dortoir pour le temps de repos.
- Les enseignantes reprennent les enfants à 13h30.

2e service : 36 enfants (Moyenne et Grande Sections)

- À 11h30, les animateurs font l'appel dans les classes.
- Les enfants passent aux toilettes, se lavent les mains, puis rejoignent la cour pour un temps de jeu libre.
- Un membre de l'équipe propose une activité encadrée, soit en extérieur (si le temps le permet), soit dans la salle de motricité.
- La salle périscolaire est également utilisée et partagée avec les enfants de l'élémentaire.

Accueil du soir

- En moyenne, 28 enfants de la Petite à la Grande Section sont accueillis

Temps de restauration des élémentaires

- Nous accueillons entre 160 et 180 enfants, encadrés par 8 agents et le directeur adjoint.
- Après la classe, les enfants sont accompagnés par leurs enseignants jusqu'à leur point de regroupement, où les animateurs référents les prennent en charge.
- Une fois l'appel effectué, les enfants sont répartis entre la cantine et la cour de récréation.
- Le passage en cantine, limité à 60 places, est organisé par ordre de rotation défini à l'avance. Ce planning est affiché à plusieurs endroits et signalé par une sonnerie.
- Deux services sont organisés :
 - Service 1 : CP – CE1 – CE2
 - Service 2 : CM1 – CM2

Les activités sont également adaptées selon les niveaux.

Organisation de l'équipe d'animation (élémentaire)

- L'équipe débute à 11h10, ce qui laisse 20 minutes pour organiser la pause déjeuner.
- Les animateurs échangent pour définir leur poste de positionnement :

Postes et rôles :

- Porte :

L'animateur fait l'appel via une tablette à l'entrée de la cantine pour s'assurer que tous les enfants déjeunent.

- Préau :

Activités proposées : danse, kapla, jeux de société.

Surveillance des comportements (pas de courses) et gestion des passages aux toilettes.

- Terrain de jeux :

Mise en place de jeux sportifs (football, basket, handball...).

- Cour de récréation :

Surveillance générale. Vigilance accrue concernant les conflits (bagarres, chamailleries...).

- Salle périscolaire :

Activités calmes : jeux de société, dessins, coloriages, jeux de rôle.

- Self :

L'animateur contrôle le passage au self et veille à ce que chaque enfant prenne un repas complet (entrée, plat, dessert).

Chaque jour le roulement des agents est différent, ainsi que l'ordre de passage des niveaux à la cantine.

SEMAINE IMPAIRE	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	ORDRE DE PASSAGE
PORTE/SELF	YANIS	CÉLIA	KHADY	DALILA	5
PRÉAU	CÉLIA	DALILA	ROCK ELVIS	KHADY	4
ANGLE COURS	DALILA	KHADY	YANIS	ROCK ELVIS	3
TERRAIN/ACTIVITÉ	KHADY	ROCK ELVIS	CÉLIA	YANIS	2
COUR	ROCK ELVIS	YANIS	DALILA	CÉLIA	1
SEMAINE PAIRE	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	ORDRE DE PASSAGE
PORTE/SELF	ROCK ELVIS	CÉLIA	YANIS	KHADY	5
PRÉAU	CÉLIA	YANIS	ROCK ELVIS	DALILA	4
ANGLE COURS	KHADY	ROCK ELVIS	DALILA	CÉLIA	3
TERRAIN/ACTIVITÉ	YANIS	DALILA	KHADY	ROCK ELVIS	2
COUR	DALILA	KHADY	CÉLIA	YANIS	1

Après l'appel, les enfants entrent, se lavent les mains (eau + savon), puis se rendent au réfectoire pour le déjeuner.

L'animateur présent dans la cantine veille à ce que chaque enfant mange correctement, vérifie les plateaux, et gère les places disponibles avec l'aide de deux autres animateurs également présents dans la cantine. Ces derniers prennent leur repas tout en apportant leur aide aux enfants si besoin.

Quatre animateurs sont présents dans la cour pour assurer le bon déroulement du temps de pause :

- Un à l'entrée
- Un près du panier de basket,
- Et deux en charge d'activités (tournoi sportif, atelier de jeux de société).

A 13h30, les enseignants prennent le relais afin de conduire les enfants dans leurs classes.

B. LES OBJECTIFS

• **Le projet éducatif**

Une volonté politique au service d'une ambition forte.

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités Territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de Qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de Chacun, une complémentarité des temps éducatifs.

Ainsi, la commune d'Achères a mené ce travail dès 2021 par l'élaboration d'un nouveau PEDT à l'issue d'une phase de concertation avec les acteurs.rice.s de l'Éducation nationale, les parents D'élèves, et les acteurs.rice.s éducatifs locaux.ales, et ce afin de réfléchir ensemble aux actions éducatives souhaitées lors des temps périscolaires encadrés par la Ville et aux modalités de leur mise en cohérence avec les autres temps de l'enfant et les autres partenaires.

Cette réflexion a ainsi permis de proposer un premier projet éducatif qui prend la forme d'un engagement entre la collectivité, les services de l'Etat et les partenaires pour une période de 2022 à 2026, retranscrit dans un document simple et accessible à tous.

Ce projet éducatif a pour ambition de rassembler l'ensemble des partenaires autour « d'un projet qui portera des valeurs communes que sont :

- **La réussite éducative de tous** : donner à chaque famille et chaque enfant tous les moyens nécessaires à une réussite éducative et scolaire et bâtir un projet pour l'ensemble des enfants tout en tenant compte des besoins de chacun d'entre eux ;

- **L'épanouissement personnel** : développement de l'estime de soi, de l'autonomie et du bien-être ;

- **Le vivre ensemble** : l'ouverture au monde et aux autres, la citoyenneté et l'éco-citoyenneté, la laïcité, la solidarité ;

- **Développer l'accompagnement à la parentalité** tout au long du cursus du jeune Achérois ;

- **Développer l'articulation entre les différents temps, espaces et partenaires** (transition entre les temps, communication, continuité, etc...) ».

Les AXES du PEDT

Axe 1 : Construire pour chaque enfant/jeune un parcours éducatif favorisant son bien-être, sa réussite et son épanouissement

- *Un enfant, un parcours !*

Objectif 1 : Développer les dispositifs favorisant la réussite et l'épanouissement de l'enfant/jeune

- Repenser et renforcer les dispositifs de soutien et d'aide quel que soit l'âge ;
- Remettre l'enfant au cœur des parcours ;
- Améliorer la santé et le bien-être de tous
- Favoriser le développement des compétences psychosociales à tout âge.

Objectif 2 : Renforcer l'inclusion des enfants et jeunes présentant des besoins éducatifs particuliers

- Rendre lisible une politique d'inclusion des enfants en situation de handicap ;
- Améliorer la formation, l'outillage et les liens des professionnels ;
- Repenser de façon collégiale et individualiser les parcours.

Objectif 3 : Renforcer l'offre éducative en direction des jeunes

- Prévenir les ruptures et l'enfermement dans des conduites à risque ;
- Développer des « activités supports » de formation citoyenne et de socialisation ;
- Mobiliser des actions « vers » ce public.

Axe 2: Renforcer la dynamique éducative collective territoriale pour promouvoir la continuité éducative dans l'intérêt de l'enfant

- *Un. enfant, des éducateurs au service d'une prise en charge globale et individualisée !*

Objectif 1 : Développer une politique locale commune de réussite éducative

- Passer du plan territorial à une réelle politique territoriale ;
- Mobiliser et revaloriser tous les acteur.rice.s éducatif.ve.s ;
- Promouvoir l'action concertée des partenaires éducatifs de l'enfant et du jeune.

Objectif 2 : Favoriser l'implication et la mobilisation des parents au sein de la communauté éducative

- Repenser leur rôle « politique » ;
- Soutenir l'implication des parents en tant que 1ers éducateur.rice.s ;
- Impliquer davantage les représentants de parents d'élèves ;
- Valoriser les compétences parentales.

Axe 3 : Ouvrir le champ des possibles pour lutter contre les inégalités éducatives et construire le-a citoyen-ne de demain

- *Un-e enfant, un-e citoyen.ne !*

Objectif 1 : Favoriser l'accès de tous-tes au sport, à la culture et aux savoirs

- Découvrir les différentes formes de pratiques culturelles, sportives et artistiques ;
- Offrir à l'enfant et au jeune différentes situations d'apprentissage ;
- Développer des actions innovantes de transmission et de partage.

Objectif 2 : Développer l'apprentissage du vivre ensemble et de la citoyenneté

- Favoriser l'approche interculturelle et intergénérationnelle ;
- Offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre dans son altérité et ses différences ;
- Développer l'esprit critique et la prise de parole constructive.

Objectif 3 : Accompagner l'autonomisation, l'orientation et l'insertion des jeunes

- Créer les conditions d'un choix réfléchi et éclairé d'orientation ;
- Développer l'offre 18-25 ans ;
- Mobiliser l'accompagnement au projet comme outil d'émancipation et d'autonomisation.

II. Les objectifs pédagogiques

- **Favoriser le vivre-ensemble** : encourager le respect, l'entraide et la coopération entre les enfants.
- **Assurer une continuité éducative** : mettre en place des projets périscolaires en lien avec le travail des enseignants, afin de renforcer la cohérence des apprentissages.
- **Responsabiliser l'enfant** : l'amener à s'impliquer activement dans des projets collectifs, en lui attribuant un rôle et une place au sein du groupe.
- **Accompagner la vie en collectivité** : permettre à l'enfant de découvrir les joies du partage, tout en apprenant à respecter les règles et à gérer les contraintes liées à la vie de groupe.

III. Les thématiques

Les projets sur les temps de restauration :

L'équipe d'animation a choisi différents projets captivant pendant les pauses méridiennes

- Projet "La chorale des émotions "
- Projets sportifs afin d'explorer une diversité tels que le football, le basket-ball et d'autres activités physiques en partenariat avec l'école
- Découverte des jeux de ludothèque.
- Projet " gestion des émotions" (théâtre/mise en situation avec les enfants).
- Projet passerelle " GS - CP"

Les animateurs peuvent également proposer d'autres animations en fonction des besoins et des souhaits des enfants.

IV. Grille d'évaluation

Afin de mesurer l'atteinte des objectifs éducatifs fixés dans le cadre des temps périscolaires, des indicateurs d'évaluation ont été définis. Ces indicateurs permettent d'observer, d'analyser et d'ajuster les pratiques pédagogiques en fonction des besoins des enfants. Ils servent également de support à l'échange entre les membres de l'équipe éducative et facilitent le suivi du développement des compétences sociales, comportementales et éducatives des enfants.

1. Favoriser le vivre-ensemble

Objectif : Encourager le respect, l'entraide et la coopération entre les enfants.

Indicateurs d'évaluation :

- L'enfant respecte les règles de vie collective (ex. : temps de parole, jeux en groupe).
- L'enfant demande de l'aide ou propose son aide à ses camarades.
- L'enfant coopère dans les activités collectives (ex. : jeux d'équipe, ateliers).
- L'enfant utilise un langage approprié dans ses échanges avec les autres.
- L'enfant reconnaît et respecte les différences (âge, culture, personnalité...).

2. Assurer une continuité éducative

Objectif : Mettre en place des projets périscolaires en lien avec le travail des enseignants pour renforcer la cohérence des apprentissages.

Indicateurs d'évaluation :

- Des projets périscolaires sont construits en lien avec les compétences du socle commun.
- Les animateurs échangent régulièrement avec les enseignants pour coordonner les actions.
- Les activités proposées renforcent ou prolongent les apprentissages vus en classe.
- Les enfants réinvestissent en périscolaire des notions vues en classe.
- Les supports (affiches, carnets, expos) témoignent de cette continuité.

3. Responsabiliser l'enfant

Objectif : Amener l'enfant à s'impliquer activement dans des projets collectifs, en lui donnant un rôle et une place dans le groupe.

Indicateurs d'évaluation :

- L'enfant participe à la mise en place ou au rangement des activités.
- L'enfant accepte des responsabilités (ex. : chef de groupe, distribution de matériel).
- L'enfant exprime ses idées lors de projets collectifs.
- L'enfant respecte les engagements pris au sein du groupe.
- L'enfant prend des initiatives de manière autonome.

4. Accompagner la vie en collectivité

Objectif : Permettre à l'enfant de découvrir les joies du partage tout en apprenant à gérer les règles et contraintes liées à la vie de groupe.

Indicateurs d'évaluation :

- L'enfant attend son tour sans frustration excessive.

- L'enfant accepte les décisions collectives même lorsqu'elles ne lui sont pas favorables.
- L'enfant partage ses jeux, son matériel ou son espace avec les autres.
- L'enfant exprime ses émotions de manière adaptée.
- L'enfant gère les conflits avec ou sans médiation.

C) Le rôle de chacun

I) L'équipe

Effectif :

- 3 ATSEM
- 8 animateurs permanents
- 2 animateurs vacataires
- 1 directrice
- 1 directeur adjoint

Répartition des rôles :

- Directrice ALSH : Fatima Amar (BAFD)
- Directeur adjoint : Jeff Demaret (BAFD)

Animateurs permanents et vacataires :

- Khady Thiongane (BAFA)
- Awa Dansoko (BAFA)
- Célia Guellouli (BAFA en cours)
- Belkaz Dalila (BAFA)
- Yanis Lahmar (BAFA)
- Eva Peuvion (BAFA)
- Hanane Belhoti (vacataire)
- Soubeida Lharbi (vacataire)
- Rock Elvis (BAFA en cours)

3 ATSEMS :

Dany Véronique (CAP petite enfance) uniquement sur les accueils du matin et sur les pauses méridiennes

Maaroufi Habiba (CAP petite enfance) uniquement sur les accueils du matin et sur les pauses méridienne

Hakkar Sana (CAP petite enfance) uniquement sur les accueils du, matin et sur les pauses méridiennes

II) Le rôle du directeur

Le directeur assure la coordination générale de la structure et veille au bon fonctionnement quotidien de l'accueil. Il est garant du cadre éducatif, organisationnel et sécuritaire mis en place pour les enfants, les familles et l'équipe.

Gestion quotidienne :

Le directeur est responsable de la gestion administrative, budgétaire et matérielle de la structure. Il veille à ce que les besoins logistiques soient anticipés et qu'on y réponde de manière efficace, en lien avec les exigences du service et les besoins des enfants.

Ressources humaines :

Il assure le recrutement, l'encadrement et le suivi de formation des animateurs. Il veille à la cohésion de l'équipe, à la répartition claire des rôles et au développement professionnel de chaque membre.

Communication et relations partenariales :

Le directeur entretient un lien régulier et de qualité avec la directrice de l'école, les ATSEM, les agents de service, les enseignants et les autres partenaires institutionnels. Il favorise une communication fluide, basée sur la collaboration et le respect des missions de chacun.

Il anime également la relation avec les familles : il est à l'écoute, disponible pour répondre aux interrogations, et assure une continuité éducative entre le temps scolaire, périscolaire et familial.

Il développe des partenariats avec des structures extérieures (associations, intervenants culturels ou sportifs) afin d'enrichir les projets et les activités proposées.

Sécurité et cadre éducatif :

Le directeur veille à la sécurité physique, affective et morale de tous les enfants accueillis, ainsi que de l'ensemble des adultes présents. Il s'assure du respect strict des règles d'hygiène et de sécurité, en contrôlant leur application au quotidien.

Il est également garant de l'organisation sur le terrain : il coordonne les plannings, anticipe les besoins humains et logistiques, et définit clairement les rôles et responsabilités de chaque membre de l'équipe.

Projet pédagogique :

En lien avec l'équipe d'animation, le directeur élabore, met en œuvre et évalue le projet pédagogique. Il s'assure de sa cohérence avec les besoins des enfants, les objectifs éducatifs de la structure, et les orientations des politiques publiques de l'enfance.

III) Le rôle de l'animateur

Encadrement des enfants et rôle de l'animateur

Pendant les temps de repas :

L'animateur effectue le pointage, s'assure que chaque enfant a bien déjeuné et veille au respect des protocoles liés aux allergies ainsi qu'aux repas spécifiques.

Le repas doit se dérouler dans le calme et la convivialité. Chaque animateur est responsable d'un nombre défini de tables. Il circule parmi les enfants pour vérifier le bon déroulement du repas, encourage une alimentation équilibrée, sans jamais forcer l'enfant. L'objectif est de valoriser l'autonomie et le développement des compétences de chacun, tout en les invitant à découvrir de nouvelles saveurs.

L'enfant reste acteur de son repas : il est incité à goûter, mais non contraint à manger. Tous les aliments peuvent être consommés, dans le respect des consignes de la restauration.

Les règles d'hygiène sont strictement observées, notamment lors du passage aux toilettes avant le repas. L'animateur montre l'exemple par sa tenue appropriée et son comportement professionnel.

Accueil et accompagnement :

L'accueil est géré avec disponibilité, dans le souci d'assurer la sécurité affective et le respect de chaque enfant. Une attention particulière est portée aux enfants ayant des besoins spécifiques, à travers une écoute active, une communication bienveillante et une compréhension adaptée, afin de mieux les accompagner.

Les animateurs doivent se montrer disponibles, à l'écoute et bienveillants, notamment lors de la gestion des conflits. Ils participent activement au climat de confiance et à la qualité des relations entre enfants.

Dans la cour d'école :

L'animateur a pour rôle de proposer des animations, de favoriser une ambiance détendue et de stimuler la participation des enfants. Il contribue à rendre la cour un espace de jeu, d'expression et d'épanouissement.

L'équipe d'animation est attendue sur son investissement personnel, sa créativité et sa capacité d'initiative pour mettre en place des activités variées et adaptées aux besoins du groupe.

Prise en compte des besoins et envies :

Le respect du rythme de l'enfant est une priorité. Les animateurs laissent aux enfants la liberté de choisir de participer ou non aux activités proposées. L'expression des envies et idées personnelles est encouragée, afin de permettre à chacun de s'épanouir selon ses centres d'intérêt.

IV) Le non négociable

- Ne peut ni maltraiter physiquement ni moralement
- Interdiction de fumer, d'utiliser des substances illicites ou de boire de l'alcool pendant les heures de travail
- Il doit respecter ses collègues
- L'usage du portable est restreint, sauf en cas d'urgence ou pendant la pause
- La confidentialité sur les familles des enfants est primordiale de même que le respect des règles de sécurité
- Absence non communiquée

V) L'évaluation

1. Relation avec les enfants

- Écoute, bienveillance et respect des besoins.

- Favorise l'autonomie et la coopération.
- S'adapte à l'âge et aux besoins spécifiques.

2. Animation et encadrement

- Propose des activités adaptées et variées.
- Gère le groupe avec clarté et dynamisme.
- Fait preuve d'initiative et de créativité.

3. Posture professionnelle

- Respect des horaires, des consignes et du cadre.
- Communication claire et travail en équipe.
- Attitude, langage et tenue adaptés.

4. Gestion des situations sensibles

- Gère les conflits de façon appropriée.
- Respecte les protocoles (hygiène, sécurité, allergies).
- Sait alerter en cas de situation préoccupante.

5. Communication et implication

- Accueille les familles avec clarté et respect.
- Partage ses observations avec l'équipe.
- Participe aux projets et respecte le projet pédagogique.

C. LE FONCTIONNEMENT

L'accès au service d'accueil de loisirs nécessite une inscription préalable via le Portail Famille. Les fiches de renseignement doivent être à jour pour que l'enfant puisse être accueilli.

Les enfants non inscrits ne peuvent pas être pris en charge. Toutefois, après contact avec la famille, une intégration exceptionnelle peut être envisagée, sous réserve de l'application de pénalités.

Les horaires du service comprennent :

- l'accueil du matin

- la restauration
- l'accueil du soir pour les maternelles
- l'étude surveillée, le dispositif Coup de Pouce et le CLAS pour les élémentaires

Tout changement en cours d'année (numéro de téléphone, adresse, personnes autorisées à venir chercher l'enfant, etc.) doit être signalé sans délai au service périscolaire ou au service éducation.

I) La journée type

L'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs est situé dans le quartier des Plantes, au sein du groupe scolaire élémentaire/maternelle d'Hennemont.

Les temps d'accueil de loisirs

Accueil du matin

L'accueil du matin est commun aux enfants de maternelle et d'élémentaire, et débute à 7h30. Il est encadré par les ATSEM de la maternelle : trois agents assurent l'accueil d'environ 10 enfants de maternelle et 20 enfants d'élémentaire.

La ville propose cet accueil chaque jour d'école (lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 7h30 à 8h15.

Les ATSEM installent la salle et accueillent les enfants dès 7h30, de manière échelonnée. Elles prennent en charge les enfants, les accompagnent dans ce moment de transition, et les rassurent si besoin.

L'accueil s'effectue dans la salle périscolaire, aménagée en plusieurs coins de détente où les enfants peuvent circuler librement : lecture, dînette, puzzles, dessin, etc.

À partir de 8h15, les ATSEM accompagnent les enfants dans leurs classes respectives.

La pause méridienne

Le temps de restauration a lieu de 11h30 à 13h30.

Environ 68 enfants sont accueillis chaque midi.

- 1er service : 28 enfants (petite et moyenne section), encadrés par 2 ATSEM et 1 animatrice.
- 2e service : 40 enfants (moyenne et grande section), encadrés par 1 ATSEM et 2 animatrices.

Le repas est un moment convivial, propice aux échanges entre enfants et adultes.

L'équipe veille à stimuler l'appétit des enfants : si un aliment est moins apprécié, l'enfant est encouragé à goûter, sans jamais être forcé.

Vie quotidienne

Le temps du repas est aussi l'occasion d'impliquer les enfants dans la vie quotidienne : ils participent au débarrassage des tables.

Les activités calmes

Après le déjeuner, des temps calmes sont proposés pour permettre aux enfants de se reposer, de se détendre ou simplement de rêver.

Lecture

Des séances de lecture, de contes et d'histoires sont régulièrement proposées par l'équipe d'animation.

Activités manuelles

De nombreuses activités manuelles sont organisées, souvent en lien avec des thèmes ou événements. Elles permettent à l'enfant de développer sa motricité fine tout en s'exprimant de manière créative.

Jeux

Des jeux de construction sont également mis à disposition pour encourager la concentration, la logique et la coopération.

II) Les réunions

L'équipe d'animation de l'école se réunit chaque mardi, ainsi que le jeudi en lien avec le centre de loisirs, afin d'organiser les vacances scolaires et de faire les bilans des périodes précédentes.

Lors des réunions d'école, l'équipe planifie la semaine à venir, prépare les ateliers et discute de l'organisation des événements à venir, notamment les fêtes si besoin.

Ces temps de réunion sont également l'occasion d'échanger, de transmettre diverses informations et de faire remonter d'éventuels problèmes rencontrés.

Il s'agit d'un moment essentiel pour assurer une bonne coordination et une circulation fluide de l'information au sein de l'équipe.

D. LES RÈGLES DE VIE ET DE SÉCURITÉ

I. Les règles de vie

Les règles de vie ont été faites en début d'année avec les enfants et l'équipe :

- Partage
- Respect
- Tolérance
- Communication non violente

II. L'infirmierie

Un cahier d'infirmierie est mis en place afin d'y indiquer toutes les blessures ou d'accidents ce qui permet d'assurer un suivi sanitaire de l'enfant.

Pour les petits accidents, l'enfant sera directement soigné par l'équipe d'animation (nous disposons de désinfectant, compresses stériles et pansements ainsi que de poches froides).

La famille sera immédiatement informée par téléphone ou au moment de récupérer l'enfant, en fonction de la gravité.

En cas d'accident plus grave, nous faisons appel aux secours directement puis suivons les instructions reçues. La famille est contactée juste après.

Une déclaration d'accident permet ensuite aux parents de mener à bien les démarches de soin de l'enfant.

La direction Fatima Amar et Jeff Demaret sont formés au PSC1. Il sont donc assistants sanitaires de l'Alsh Célestin Freinet.

PAI

Le projet d'accueil individualisé concerne les enfants atteints de troubles tels que :

- Pathologie chronique (asthme, diabète)
- Allergies
- Intolérance alimentaire

Le PAI est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité.

Le PAI est élaboré à la demande de la famille et ou de chef d'établissement avec l'accord de la famille.

Il contient les besoins spécifiques de l'enfant et est établi en concertation avec le médecin scolaire, de la protection maternelle et infantile (PMI), ou le médecin et l'infirmier de la collectivité d'accueil.

Les besoins thérapeutiques de l'enfant sont précisés dans l'ordonnance signée par le médecin qui suit l'enfant pour sa pathologie.

Il est signé par les différents partenaires convoqués au préalable par le chef d'établissement puis diffusé aux personnes de la communauté éducative concernés.

III. Les déplacements

A pied :

En bus :

Lorsqu'un animateur est désigné, son rôle est crucial. Il doit être à l'affût de la réglementation pour toutes les sorties avec des enfants en accueil collectif de mineurs.

Cela implique de connaître et respecter les directives en vigueur, assurant ainsi la sécurité et le bien-être de enfants

IV. La sécurité

a) Incendie

La protection contre l'incendie : les obligations

- Détenir le procès-verbal de la commission de sécurité lorsqu'il existe
 - Tenir à jour le registre de sécurité
 - Vérification annuelle des extincteurs, des installations électriques et de chauffage
 - Disposer d'un éclairage à poste fixe (blocs lumineux d'issues de secours)
 - Respecter l'interdiction de fumer dans les locaux publics
 - Afficher les plans d'évacuation et les consignes de lutte contre l'incendie
 - Procéder à des exercices d'évacuation réguliers
 - Mettre en place les moyens de premier secours
 - Respecter les prescriptions de la commission de sécurité :
 - Ménager des dégagements suffisants et accessibles (sorties, couloirs, escaliers,) pour permettre l'évacuation rapide des occupants
 - Ne pas obstruer les issues de secours
 - Éviter l'utilisation et le stockage de matériaux inflammables
- Veiller à l'isolation des locaux à risques (cuisine, chaufferie, magasin...)
Il appartient au directeur, dès son arrivée dans les locaux, de s'assurer de ces dispositions et de sensibiliser les utilisateurs au respect des consignes de sécurité

b) PPMS

Si les Plans Particuliers de Mise en Sûreté constituent une obligation pour les établissements scolaires, ils n'en constituent pas moins un excellent cadre de référence pour les accueils de loisirs. Aussi, il est fortement conseillé aux organisateurs d'ACM d'intégrer la question de la sécurité dans la réflexion à mener avec les équipes d'encadrement, et d'élaborer un document cadre (de type PPMS) formalisant les procédures.

Attention, depuis la rentrée 2018, (instruction interministérielle du 13 avril 2017), il y a 2 PPMS dans les établissements scolaires : le PPMS risques majeurs et le PPMS attentat/intrusion. Dans l'année, il faut réaliser au moins 3 exercices de simulation dont au moins 1 exercice PPMS attentat/intrusion. A côté de ces exercices, sont organisés en plus les exercices spécifiques sécurité incendie.

Aussi, il revient aux organisateurs d'ACM, selon la configuration des lieux d'accueil (locaux situés dans l'école ou locaux non scolaires...) de trouver l'approche la plus cohérente afin de ne pas multiplier les exercices de simulation. Un rapprochement des équipes enseignantes sera utilement recherché pour élaborer conjointement des procédures qui devront être cohérentes du point de vue de l'enfant.

Vous pouvez solliciter les correspondants police-gendarmerie sécurité de l'école (appelés aussi référents sécurité) qui peuvent apporter leur expertise aussi bien pour la prévention des risques (pour l'élaboration du PPMS) qu'en situations extrêmes.

Enfin, l'élaboration du PPMS ou d'un document équivalent s'inscrit dans le cadre de l'éducation à la responsabilité et à la citoyenneté, de la sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité selon les articles [D.312-40](#), [D.312-41](#) et [D.312-42 du code de l'éducation](#) (décret n°2006-583 du 23 mai 2006 et circulaire n°2006-085 du 24 mai 2006).

De nombreux [documents thématiques](#) en lien avec la sécurité sur le site de [l'observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement](#).

Télécharger ci-dessous un guide d'élaboration du PPMS, qui peut servir de cadre de référence pour l'élaboration d'un plan adapté à l'accueil de loisirs.